

Appel d'Offres Ouvert
N°PA-2024-06_CartesTitresRestaurant
Fichier des Questions/Réponses

Question 1 :

Pouvez-vous, svp, nous fournir l'acte d'engagement ?

Réponse 1 :

L'acte d'engagement n'est plus requis lors du dépôt des offres. Il sera transmis à l'attributaire au stade de l'attribution de l'accord-cadre.